



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

surendettement

Question écrite n° 63622

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème que pose la saisie-attribution sur leur compte bancaire des ménages ne percevant que des allocations insaisissables. Sachant que tout acte de saisie-attribution entraîne pour la personne concernée des frais de démarche pouvant aller jusqu'à 500 F. Il lui demande quelles dispositions sont susceptibles d'être retenues exonérant de leur paiement les personnes ne disposant que de revenus insaisissables.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63622

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 2001, page 3918